



PRÉFÈTE DE LOT-ET-GARONNE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

relative à :

la demande d'autorisation loi sur l'eau concernant les travaux de curage du Rec

Une enquête publique est ouverte sur la commune de Damazan **du 17 juin 2019 inclus au 16 juillet 2019 inclus**. Elle porte sur la demande d'autorisation loi sur l'eau concernant les travaux de curage du Rec.

Les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête, seront déposés en mairie de Damazan, pendant **30 jours, du 17 juin 2019 inclus au 16 juillet 2019 inclus**, où chacun pourra en prendre connaissance, aux jours et heures d'ouverture habituels des bureaux, et consigner ses observations sur le registre à feuillets non mobiles ouvert à cet effet.

Celles-ci pourront également, pendant la même période, être adressées par correspondance, et y parvenir pendant la durée de l'enquête, au commissaire enquêteur à l'adresse du siège de l'enquête.

Mairie de Damazan
A l'attention de M. Bernard HAAGE, commissaire enquêteur,
47160 DAMAZAN

Les courriers et documents transmis seront annexés dès leur réception au registre d'enquête et tenus à la disposition du public.

Toute observation, tout courrier, document réceptionné après la clôture de la présente enquête ne pourra être pris en considération.

Le dossier d'enquête publique est mis en ligne sur le site Internet des services de l'État en Lot-et-Garonne www.lot-et-garonne.gouv.fr pendant toute la durée de l'enquête. Il est également consultable pendant la même période sur un poste informatique à la direction départementale des territoires de Lot-et-Garonne, aux jours et heures d'ouverture de celle-ci.

Les observations éventuelles pourront être adressées par voie électronique à l'adresse suivante : ddt-enquetepublique@lot-et-garonne.gouv.fr à l'attention de M. HAAGE, commissaire enquêteur. Dans ce dernier cas, les messages seront imprimés et annexés au registre.

Les horaires d'ouverture de la mairie sont les suivants :

-les lundis, mardis et vendredis de 9h à 12h et de 14h à 16h30,

-les jeudis de 9h à 12h à la mairie annexe.

Monsieur Bernard HAAGE, commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public :

-le lundi 17 juin de 9h à 12h,

-le mardi 16 juillet de 14h à 16h30.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant une durée d'un an à la direction départementale des territoires de Lot et Garonne, et en mairie de Damazan ainsi que sur le site Internet des services de l'État en Lot-et-Garonne.

À l'issue de l'enquête, la décision susceptible d'intervenir est une autorisation loi sur l'eau prise par la préfète de Lot et Garonne. Les demandes de renseignements concernant ce dossier sont à adresser à : Mairie de Damazan, 47160 DAMAZAN.

Agen, le 27/05/14

Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général,

613

Stéphanie GIRARDOT